

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 8 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le huit juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, DELANNOY Jean-Paul adjoints, JOUBLIN Sylvie, REGNIER Marie-Christine, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis

Secrétaire de séance : Mlle JOUBLIN Sylvie

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation
31 mai 2012

Date d'affichage
15 juin 2012

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**SOUSCRIPTION D' UN EMPRUNT POUR LA CREATION DU COMMERCE
ET CHOIX DE L' ORGANISME BANCAIRE : DELIBERATION 1/JUIN 2012**

Après étude des différentes propositions bancaires de 4 organismes pour un prêt de 120 000 €, le Conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 120 000 € sur 12 ans à taux fixe nominal de 4.29 %, avec des frais de dossier de 150 €, pour une échéance de 13 002.33 € auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Il autorise le Maire à souscrire cet emprunt et à signer tous les documents nécessaires à sa souscription.

**ECHANGE DE TERRAIN AVEC MR THIVAANKARAN
POUR LE PROJET PLACE PASTEUR : DELIBERATION 2/JUIN 2012**

Afin de rationaliser les propriétés de chacun au niveau des terrains place Pasteur lieu-dit « le Village », le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'échanger une partie du terrain AC 599 propriété de la Commune d' Arcy-sur-Cure avec une partie du terrain AC 593 propriété de Mr Thivaakaran.

Après délibération, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le bornage et l'acte de cession et prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire pour cet échange.

**FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEZELIEN
POUR LA MODERNISATION DE LA VOIRIE DU LAC SAUVIN
DELIBERATION 3/JUIN 2012**

Le Conseil communautaire de la CC du Vézélien a décidé un programme de modernisation de voirie qui consiste en un élargissement de la voie avec reprofilage de la voirie depuis la dernière maison du Lac Sauvín et de la Jarrie vers la CD 21.

Par convention, la CCV a pris à sa charge cette voie dont le devis des travaux s'élève à 50 000 € HT pour environ 750 m.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'apporter son concours pour 10 %, identique à la participation de St Moré, soit pour un montant de 5 000 €.

Cette somme sera mandatée par la Commune d' Arcy-sur-Cure à la CCV sur présentation d'un titre avec justificatifs correspondants aux travaux mentionnés.

**AVIS SUR LES ZONAGES POUR LES MASSEURS KINESITHERAPEUTES
ET POUR LES SAGES FEMMES INTEGRES AU SCHEMA REGIONAL
DE L' ORGANISATION DES SOINS DU PROJET REGIONAL
DE SANTE DE BOURGOGNE : DELIBERATION 4/JUIN 2012**

Après étude du document, par rapport aux cartes présentées, il apparaît que la situation s'est récemment dégradée aussi bien pour les kinésithérapeutes que pour les sages femmes et que notre niveau de dotation se situe désormais en sous-doté.

Par délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande l'inscription de notre secteur en zone sous-dotée.

**CHOIX DES CRITERES D' ATTRIBUTION DEFINITION DES LOTS
ET MISE A JOUR DU REGLEMENT POUR LA LOCATION
DES BOIS COMMUNAUX POUR LA CHASSE : DELIBERATION 5/JUIN 2012**

Le Conseil municipal décide d'attribuer 5 lots de chasse pour une durée de 6 ans qui sont :

- lot 1	Bois de la Courroie	53 ha 14
- lot 2	Bois rive droite de la Cure	133 ha 15
- lot 3	Bois chauds	90 ha 93
- lot 4	Côte droite	32 ha 48
- lot 5	Bois du Lac Sauvín	23 ha 05

et fixe le prix de départ pour la soumission sous pli cacheté à 30 € par hectare.

Il décide que le bail sera effectué par acte notarié à la charge du locataire.

Le Conseil municipal fixe les critères d'attribution suivants :

- 1) Deux critères d'attribution obligatoires et éliminatoires (documents à fournir):
 - Tout attributaire de la société de chasse devra être en règle avec le Trésor Public et ne pas faire l'objet d'une procédure en justice contre la Commune
 - Les sociétés de chasse devront respecter l'environnement et s'engager à informer les promeneurs de leurs jours de chasse

2) Les sociétés de chasse seront classées de 1(moins disante) à 5 (mieux disante) suivant 3 critères (documents à fournir) :

- Les sociétés de chasse seront prioritaires suivant le nombre d'actionnaires résidant dans la Commune d' Arcy-sur-Cure coefficient 1
- le prix coefficient 2
- Il sera tenu compte de la cohérence du territoire dans la souscription des baux communaux avec celle des terrains loués ou appartenant à la société de chasse ou à ses membres. Un plan des parcelles sur lesquelles la société de chasse a déjà des droits est à fournir avec l' offre coefficient 1

Après délibération, le conseil municipal valide le cahier des charges et les 3 modifications qui lui sont faites et demande sa consultation en mairie par les soumissionnaires qui devront remettre les plis au plus tard :
le 30 juin 2012 à 12 H à la Mairie d' Arcy-sur-Cure rue du château 89270.

QUESTIONS DIVERSES

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :

Ce nouveau fond, mis en place pour la première fois en 2012, s'élève à 31 414 € pour le territoire dont 4 039 € pour la CCECY. Le montant de droit commun attribué à Arcy est de 2 590 €.

Une délibération doit être prise au niveau de la CCECY, afin de statuer sur la répartition de cette enveloppe, qui souhaiterait conserver la totalité de la somme.

Le Conseil municipal souhaite que les 2 délégués à la CCECY vote pour la récupération de la somme de 2 590 € au profit de la Commune.

Contrat de canton :

Mr le Maire fait part que la Commune pourra postuler au contrat de canton en 2013 pour une subvention de 21 000 €. Il propose d'inscrire le chauffage de la salle des fêtes et demande au conseil de réfléchir au projet à inscrire.

Commission communication :

Elle aura lieu lundi 11 juin à 18 H 30 en vue du bulletin de juillet 2013. Compte tenu que la Commune dispose d'un site internet (arcy-sur-cure.fr) où les informations sont relayées, une version plus allégée du bulletin municipal va être mise en place.

Mr Bertrand remercie Mlle Joublin et Mr Regnier pour ces mises à jour et une affiche va être apposée aux panneaux d'affichage invitant la population à découvrir le site.

Construction du bâtiment place Pasteur :

Le lancement de la consultation des entreprises va se faire en juin avec une remise des offres pour le 21 juillet 2012.

Conseil d' Ecole :

Mme Engelmann fait part des effectifs pour la rentrée scolaire : 10 enfants chez les petits et 14 chez les grands soit 2 classes avec 24 élèves.

Le problème de l'éclairage de la cour de l' école est en attente du devis de l' entreprise chargée de l' entretien de l'éclairage public de la Commune.

Aire de tri :

Aire de tri :

Mr Fischer demande où l'on en est : une étude pour son transfert est en cours ainsi que l'implantation d'un composteur collectif.

Camping :

Mme Muller demande ce qui se passe pour la caravane de Mr et Mme Maraux. Une demande leur a été faite pour soit la retirer soit payer un emplacement.

Fête de l' Âne :

Mme Muller demande, en plus des 1 000 € versés à Icaun'âne, quelle aide a été donnée au Comité des Fêtes pour cette fête de l' âne ?

Mr Bertrand répond que, comme pour toutes les associations d' Arcy, il a fourni du personnel donc du temps de travail mais les marchandises ont été prises en charge par le comité des fêtes.

Sylvie Joublin fait part des remerciements de Mr Jean-Luc Saligot à la Commune, aux Amis de la Chapelle du Beugnon, à l' Ecole et au Comité des fêtes pour l'organisation de cette manifestation qui a été une réussite.

La séance est levée à 23 H 10.

Le Maire,

